ENGAGEMENT DE LOCATION

<u>Logement situé:</u>	15, rue du Br	rûleux			
	88250 LA B	RESSE			
<u>Appartenant à:</u>	Mme COMTI	E Lydie			
	33, Chemin du Breuil				
	88250 LA BRESSE				
	Tél: 06.86.76.	58.26			
<u>Confirme à :</u>	Madame / Mo	nsieur			
	Tél:	Portable	e:		
	Email :				
1/ Cette locati <u>Euros.</u>	on est	consentie , mo	pour oyennant	la p la somme	ériode de
Des arrhes de euros sont à caution de euros (restitué	_	etour de deux contrats e jours qui suivent).	signés et a	cceptés, ainsi q	<u>u'une</u>
La réservation ne sera effec rempli, de la caution et des ar		e le propriétaire sera	en possess	sion de l'engag	<u>ement</u>
La réservation sera confirm propriétaire.	<u>ée au loueur p</u>	ar la réception d'un	exemplaire	e contresigné	par le
Le solde de la location est à re	égler à votre arri	<u>vée.</u>			
En cas d'annulation, les arrhes	s seront conserve	es pour frais de dossier	s et d'anno	nce.	

2/ Le meublé est loué pour la durée convenue ci dessus. Pendant la durée de la présente location, le preneur est tenu de laisser visiter les locaux, il s'engage à jouir du meublé de façon paisible, tout

bruit pouvant gêner la tranquillité des voisins entraînerait l'annulation de la location.

3/ L'inventaire du meublé sera contrôlé et signé à l'entrée par le locataire qui devra adresser ses réclamations au propriétaire dans les 48 heures suivant l'installation. Passé ce délai, il n'en sera plus admis. Toutes les détériorations constatées (murs, objets mobiliers, etc ...) seront mises à la charge du locataire. Les objets manquants ou détériorés seront facturés au prix coûtant pour leur remplacement et non pas remplacés par les preneurs.

4/ Le meublé sera livré en bon état de propreté et devra être rendu de même (nécessaire pour le nettoyage fourni mais pas les produits). A défaut, le locataire sera redevable d'une indemnité pour la réappropriation.

5/ Le locataire devra s'arranger avec le propriétaire pour l'heure d'arrivée et de sortie du logement. La restitution des clefs et l'inventaire des lieux s'effectueront à ce moment là.

6/ Seront à la charge du locataire: taxe de séjour en vigueur à la date de la location et la consommation d'électricité après relevé des index. Les animaux ne sont pas admis.

7/ Seront à la disposition du locataire: un téléviseur, un lecteur dvd, un lave-vaisselle, un lavelinge, un sèche linge, quatre plaques vitro céramiques, un four, une hotte, un réfrigérateur avec une partie congélateur, une cocotte minute, une cafetière, un grille pain, un four à micro-ondes, 2 appareils à raclette multi fonctions, 2 appareils à fondue, un fer à repasser avec sa planche, un séchoir, une pelle à neige, un salon de jardin.

8/Le locataire s'engage à respecter le nombre de personnes initialement prévu sur ce contrat ; en cas de modification il devra en informer immédiatement le propriétaire afin d'obtenir son accord. Dans le cas contraire, le propriétaire se réserve le droit de remettre en cause le présent contrat.

9/ Le ou les locataires certifient sur l'honneur être couverts par une responsabilité civile incluant les risques locatifs en cas de sinistre. Le défaut d'assurance donnera lieu à des dommages et intérêts.

Pour accord sur ces conditions et réservation de location,

Le Locataire (Mention « Bon pour accord » et signature)

Occupants: Nombre d'adultes: Nombre et age des enfants:

Veuillez imprimer ce contrat en double et envoyer les 2 exemplaires signés avec les arrhes et la caution...un exemplaire de confirmation signé par le propriétaire vous sera renvoyé.